

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT - DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET AMENAGEMENT URBAIN

DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE
ET DE LA CONSTRUCTION

WILAYA DE SKIKDA

SERVICE DE CONSTRUCTION

N° :.....5413..../DUAC/SC/2025

MISE EN DEMEURE N°01

- Vu l'ODS de démarrage N° 232/2024 du : 31/10/2024 relatif au démarrage des travaux de VRD Primaires et secondaires des sites: site 03: 50 Logements LPL commune Bekkouche Lakhdar Lot : Voirie, Mur de Soutènement, Assainissements des EU et EP, AEP + Eclairage public notifié à l'entreprise : Ouelha Mahieddine.

- Suite à la visite de chantier effectuée par nos services le : 16/10/2025 ou il a constaté la faible cadence dans l'avancement des travaux et votre absence presque totale sur site.

On vous met en demeure afin de remédier à la situation et de prendre toutes les mesures nécessaires pour rattraper le retard enregistré tout en dotant le chantier des moyens humains et matériels indispensables dans un délai de 8 jours, à partir de la première parution de cette mise en demeure dans la presse nationale, en cas de non respect des mesures coercitives seront appliqués à l'encontre de votre entreprise conformément à la réglementation en vigueur.